

COMPTRE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2008



L'an deux mil huit, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 07 février 2008.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, BRIET Colette, LEMAIRE Raymond, Roger DAVESNE, PETITJEAN Philippe, Odile MARTIN, JOBIN Michèle, BROYÉ Jacqueline, COUTURIER Anne, CREPIN Jean-Paul et LAUNER Martine.

Absents excusés : Mesdames Anne-Laure RICHARD, et Messieurs Pascal COFFRE, Raphaël CORVISIER et Bernard BRISOLIER.

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Michèle JOBIN est élue secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

2008-01: ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION TEAM SL RACING (5 RUE DU PARADIS 51160 CHAMPILLON) – CONTRAT EN PUBLICITE 2008

Monsieur le Maire donne lecture de la demande qu'il a reçue d'un habitant du village, Mr Pascal SCHOPPHOVEN, qui s'occupe d'une association « TEAM SL RACING » dont il est président. Il est coureur de rallyes automobiles depuis plusieurs années. Il a contacté la commune pour savoir si elle serait prête à sponsoriser son projet de participer au prochain Rallye national « Epernay vins de Champagne » qui traversera la commune de Champillon pour la 1^{ère} fois le samedi 29 mars prochain. Etant résidant dans le village, cette association propose à la commune de devenir partenaire de ce projet, par le biais d'un soutien financier, en représentant fièrement la commune et ses couleurs, à l'occasion de cette épreuve et des divers déplacements prévus pour la saison 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'allouer une subvention de 200 euros à l'association « TEAM SL RACING » représenté par son président, Mr Pascal SCHOPPHOVEN. En contrepartie, la Commune de CHAMPILLON demande à l'association de coller le logo de la commune sur les 2 portières de la voiture. (8 voix POUR, 1 ABSTENTION et 2 CONTRE)

DIVERS :

Informations sur la demande de licenciement de Mme Martine PETITJEAN formulée par le Maire : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Marne qui s'est réunie le 4 février dernier, à sa demande, pour statuer sur sa demande de licenciement de Mme Martine PETITJEAN, Adjoint Technique 2^{ème} classe stagiaire. A la majorité des voix (8 voix pour et 5 voix contre) un avis favorable a été donnée au licenciement de Mme Martine PETITJEAN pour insuffisance professionnelle, dont le stage a été prorogé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007. En effet, les membres de la C.A.P. n'ont pas donné une suite favorable à la demande Mme PETITJEAN faite par courrier en date du 30 janvier 2008 en procédant au report de ce dossier.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'arrêté de non titularisation et de radiation des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} mars 2008, a été rédigé et envoyé ce jour en recommandé avec accusé de réception à Mme PETITJEAN, pour lui notifier cette décision.

RD 251 : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un arrêté de circulation interdite aux véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la RD « Ex RN 2051 » a été pris, qui devrait s'appeler désormais RD 251, et qu'il a un rendez-vous avec Mr ROCHA, vice-président du Conseil Général, le vendredi 15 février au matin, afin d'avoir des précisions sur le devenir des promesses faites pour l'entretien de la RD251.

Déplacement du bureau de vote pour les élections municipales et cantonales des 9 mars (et 16 mars en cas de second tour) : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé exceptionnellement à la Sous-Préfecture d'Epernay, le déplacement du bureau de vote de la Mairie à l'Espace des Diablotins, 9 rue Henri Martin, car les locaux de la Mairie se prêtent difficilement à la tenue de 2 élections en même. Cette demande a été acceptée. Une large publicité sera faite pour annoncer ce changement de lieu.

Devis à prévoir pour le préau de l'école et le toit de l'église : Monsieur Raymond LEMAIRE informe le conseil que la prochaine municipalité devra se pencher rapidement sur les travaux à prévoir au préau de l'école et au toit de l'église, en contactant, dans un premier temps, des entreprises pour faire établir des devis pour ces deux endroits.

Courrier de l'Inspection d'académie : Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2007 qui a eu lieu à l'Inspection, à laquelle il a participé, concernant l'avenir de l'école de CHAMPILLON.

Courrier reçu de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne concernant les demandes d'urbanisme : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il vient de recevoir un courrier du Président de la Communauté, l'informant que désormais, la Communauté se propose d'aider les communes en donnant son avis au regard des réseaux d'eau potable et assainissement sur les projets de permis de construire déposés en Mairie. Il suffira d'adresser à Mr Jonathan MORIN, technicien eau et assainissement, une copie du dossier d'urbanisme (dont plan de masse) accompagnée d'une demande d'avis. L'avis formulé par les services communautaires pourra servir au Maire pour compléter la fiche « AVIS DU MAIRE » à transmettre à la DDE ensuite.

Défibrillateur : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un devis de la SARL MEDICAL DEWITTE, à la demande de Mr Pascal COFFRE, pour un défibrillateur d'un montant de 2.000 euros T.T.C. Mr COFFRE, absent à ce conseil, a demandé à ce que Mr le Maire en parle au conseil. La prochaine municipalité devra se pencher sur cette acquisition.

Réfrigérateurs du bar de la Salle « Henri Lagauche » : Mme Anne COUTURIER attire l'attention sur l'état des 2 réfrigérateurs se trouvant dans le bar de la salle « Henri Lagauche », qui ne fonctionnent plus bien. Elle s'en est rendue vraiment compte lors de la soirée de la Saint-Vincent en janvier à la salle, ces derniers n'arrivant plus à tenir au frais les boissons pour le bar. Il faudra prévoir de les changer rapidement.

Enduisages des rues : Mr Roger DAVESNE, qui ne se représente pas aux élections municipales, indique qu'il faudra que la prochaine municipalité pense aux enduisages réguliers des rues, pour qu'elles ne s'abîment pas trop.

Mr Jean-Marc BEGUIN clôture cette dernière séance de conseil avant les élections municipales du 9 mars prochain, en remerciant les élus pour leur efficacité durant ce mandat, surtout ses 3 adjoints, qui ne se représentent aux prochaines élections. Il souhaite bonne chance aux élus se représentant.
